



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°3 DÉCISION N° DM-23-180
PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE EN DATE DU 22 MAI 2023
BATIMENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE
SURVEILLANCE D'EVENEMENTS EXTERIEURS
ET D'ESPACES PUBLICS - LOT N°1
GARDIENNAGE DES BATIMENTS
ADMINISTRATIFS ET CULTURELS, PASSE
AVEC LA SOCIETE ROCADE SECURITE PRIVEE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-20-168 du 30 juillet 2020 de signer le marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments, d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot 1 : Gardiennage des bâtiments administratifs et culturels (notifié le 05/08/2020) ;

VU la décision n°DM-21-271 du 28 juillet 2021 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU la décision n°DM-22-267 du 18 juillet 2022 autorisant la signature de l'acte modificatif n°2 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13/04/2023, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°3 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°3 a pour but d'augmenter le montant forfaitaire annuel du marché en raison de l'élargissement des horaires de gardiennage dans le SAMI ;

CONSIDÉRANT que le gardiennage qui était initialement prévu le samedi jusqu'à 13h45, se fera désormais jusqu'à 15h45, du 1^{er} mai au 04 août 2023 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ROCADE SECURITE PRIVEE sise 42 Route de Paris 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN et représentée par Madame Ghislaine LE CASTEL, l'acte modificatif n°3 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot 1 : Gardiennage des bâtiments administratifs et culturels.

L'acte modificatif n°3 représente un montant de 469,75 € HT soit 563,70 € TTC ;

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230522-lmc1H10753H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/05/2023
Date de Publication : 22/05/2023

Le nouveau montant du marché est porté à 263 584,75 € HT, soit 316 301,70 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230522-lmc1H10753H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/05/2023
Date de Publication : 22/05/2023